

## RÉSIDENCE LES HAUTS DE LAFAYETTE



### RÉSIDENCE LES HAUTS DE LAFAYETTE

133 boulevard Lafayette  
63000 Clermont-Ferrand  
04 73 43 72 72  
residence-centre-ville@crous-clermont.fr

# SOMMAIRE

---



ÉDITO



& CONTACTS

p.2



VOTRE ARRIVÉE / DÉPART

p.3



VOTRE LOGEMENT

p.4



VIE EN COLLECTIVITÉ

p.5



INTERNET & ADMINISTRATION

p.6



POINTS ADMINISTRATIFS

p.7



COURRIER, COLIS, CLÉS

p.8



VOTRE RÉSIDENCE

p.9



CONSEILS TECHNIQUES

p.10



AIDES

p.11



RESTAURATION

& INFOS PRATIQUES

p.12



Bonjour,

*Nous vous souhaitons la bienvenue dans votre résidence universitaire !*

*Nous espérons que vous y trouverez le cadre idéal pour préparer et réussir vos études.*

*Toutes les équipes (administrative, technique, entretien, accueil, animation...) seront à votre disposition pour vous accompagner dans votre vie quotidienne.*

*Bonne et studieuse année à toutes et à tous !*

La Direction de la résidence.

## CONTACTS



### ACCUEIL

Accueil de la résidence Philippe Lebon  
28 boulevard Côte Blatin - Clermont-Ferrand  
accueil-cle@crous-clermont.fr  
04 73 43 72 72  
Ouvert 24H/24, 7j/7  
Agent présent sur place pour répondre à toutes vos questions.

### SECRÉTARIAT

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
(Administration - bâtiment A de la résidence Philippe Lebon)  
residence-centre-ville@crous-clermont.fr  
04 73 43 72 72

# VOTRE ARRIVÉE



**Les clés de votre logement seront à retirer à compter du 1<sup>er</sup> septembre au secrétariat de la résidence Philippe Lebon situé 28 boulevard Côte Blatin 63000 Clermont-Ferrand.**

Suite à votre arrivée, un agent du Crous vous contactera dans un délai de 15 jours, afin de convenir d'un rendez-vous pour réaliser votre état des lieux d'entrée. Sinon, merci de nous contacter.

Une assurance couvrant les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux...) est obligatoire et doit être déposée sur votre compte [www.messervicesetudiant.gouv.fr](http://www.messervicesetudiant.gouv.fr) avant l'arrivée dans votre logement.

Informez-vous auprès des mutuelles étudiantes, de votre compagnie d'assurance ou de votre banque.

**L'attestation sera exigée à la remise des clés.**

**Dès votre arrivée vous devez prendre votre abonnement électrique auprès du prestataire que vous souhaitez :** (ENI , ENGIE , EDF, Happy-e by Engie, Total Direct Energie... liste non exhaustive et à titre d'exemple) pour faire changer l'abonnement, en leur précisant l'adresse et le numéro du studio ainsi que votre nom et celui du locataire précédent (information donnée à la remise des clés) + l'index électrique que vous pourrez relever à votre arrivée.

# VOTRE DÉPART

Tout départ en cours d'année doit être signalé par le biais de votre compte [www.messervicesetudiant.gouv.fr](http://www.messervicesetudiant.gouv.fr) rubrique « Gérer son logement - Cité U ».

**Le préavis de départ est d'un mois.**

Avant votre départ, vous devrez **contacter le secrétariat au 04 73 43 72 72 pour prendre rendez-vous pour l'état des lieux de sortie et la remise des clés.**

Votre logement devra être vide et propre pour cet inventaire (réfrigérateur, VMC, plaques de cuisson, siphons...).

Toute intervention de notre part pour du nettoyage et/ou des réparations vous sera facturée.

**Vous devez uniquement suspendre votre abonnement** auprès de votre prestataire d'électricité ne surtout pas le fermer définitivement). Cela engendrerait des frais à vous-même et à votre successeur. Pensez bien à relever vos index avant votre départ.



## CONSIGNES DE VIE

- Votre logement est **personnel**. Il est interdit de le prêter, de le sous-louer ou d'héberger un tiers.
- Vous devez respecter le logement **et les biens communs**. Toute dégradation constatée de votre fait vous sera facturée. Il est interdit de sortir le mobilier de votre chambre, et celui des salles mises à votre disposition.
- Si vous remarquez une détérioration des locaux ou des biens communs, merci de le signaler immédiatement à la résidence Philippe Lebon au **04 73 43 72 72** ou **accueil-cle@crous-clermont.fr**.
- L'affichage d'objets, posters ou autres sur votre porte de chambre et/ou la décoration des couloirs sont strictement interdits.
- Aucune transformation des locaux de la résidence n'est autorisée. Tous les locaux doivent rester propres. Pour cela ne pas jeter de débris, papiers, mégots, bouteilles en dehors des zones prévues à cet effet.
- Il est interdit de circuler en vélo, en rollers ou trottinette, dans les communs, de jouer au ballon et d'utiliser tout autre objet de ce genre, dans l'enceinte intérieure de la résidence (halls, couloirs, chambres).
- Il est rappelé aux étudiants que les animaux domestiques ne sont pas acceptés dans les logements et la résidence, même en visite.
- La mobilité étudiante étant aujourd'hui de plus en plus importante, vous pouvez être amené(e) à être en contact avec des punaises de lit. En cas de problème avec cet insecte dans votre logement, pouvant se manifester par des piqûres sur votre corps (boutons, plaques rouges...), prenez IMMEDIATEMENT contact avec la résidence Philippe Lebon en adressant un courriel à **insectes-cle@crous-clermont.fr** Veuillez joindre une photo de l'insecte et décrire les circonstances avec précisions. Vous devez également utiliser cette messagerie pour d'autres problèmes de désinsectisation (blattes, anthrènes,...).

## ANIMATIONS



### ATELIERS

Gratuits, salle Georges-Guillot, résidence Philippe-Lebon.

Horaires et lieux sur : **www.crous-clermont.fr**

La résidence Philippe Lebon dispose d'une salle d'activités culturelles qui permet d'accueillir tout au long de l'année des animations, spectacles, concerts et ateliers.

Programmation sur **crous-clermont.fr**



## DÉCHETS

Vous devez déposer vos déchets dans les containers situés dans le local au rez-de-chaussée (à gauche de la porte d'entrée principale). Pour des raisons d'hygiène, veuillez mettre vos déchets dans des sacs fermés.

## ENVIRONNEMENT ET BRUIT

Lorsque vous vous absentez plusieurs jours, n'oubliez pas d'éteindre votre radio réveil afin de ne pas déranger vos voisins.

### **Respectez le droit des autres au travail et au repos.**

Lorsque votre voisin(e) fait trop de bruit, il suffit souvent de lui demander de le réduire. Mais, s'il continue à vous gêner, adressez-vous directement à l'agent d'accueil au 04 73 43 72 72 ou au veilleur de nuit effectuant sa ronde.

Le bruit ne doit pas être excessif, surtout après 22 heures. La loi du 5 mai 1988 précise que « les nuisances causées par le bruit, dans les locaux d'habitation, constituent une infraction qui relève du tribunal de police. »

**Attention !** Risque d'expulsion en cas d'agissements répétés !

## VOTRE SÉCURITÉ

- Pour des raisons évidentes de sécurité, les portes d'entrée doivent être maintenues fermées.  
Vous ne devez pas laisser des personnes inconnues entrer dans les bâtiments. Soyez vigilant pour la sécurité des biens et des personnes.
- Pour entrer dans votre résidence, vous devez utiliser le CODE donné à la remise des clés. La clé de votre studio ouvre tous les locaux communs.
- En cas de feu, prévenez la Résidence Universitaire Philippe Lebon au 04 73 43 72 72 ou le PC de Sécurité du Crous au 04 73 34 95 60.
- Il vous est formellement interdit de posséder un appareil de cuisine à gaz dans votre logement.



Les logements sont couverts par un réseau Wifi « PLANETCAMPUS ».  
Une fois arrivé(e) à la résidence vous recevrez par SMS un code d'accès qui vous permettra de créer votre compte sur le site du prestataire, [www.planetcampus.wifirst.net](http://www.planetcampus.wifirst.net) et ainsi d'activer votre connexion.

En cas de panne ou de problème sur le réseau, merci de contacter impérativement le prestataire au **01 88 24 61 68**. (24h24 et 7j/7).

## ADMINISTRATION



### PAIEMENT DU LOYER

Les redevances d'occupation (loyer) peuvent être réglées :

- > Par prélèvement automatique (intervenant le 1<sup>er</sup> du mois suivant).
- > En ligne sur **MesServices.etudiant.gouv.fr** - Rubrique « Cité U » (paiement sécurisé - avant le 31 de chaque mois)

Avant le 31 de chaque mois au secrétariat de la résidence :

- > Par carte bancaire
- > Par virement (demander l'IBAN de la résidence au secrétariat)

**En cas de difficultés entraînant un retard de paiement, veuillez impérativement le signaler au secrétariat de la résidence.**





## ALLOCATION LOGEMENT À CARACTÈRE SOCIAL

Vous pouvez faire une demande d'Aide au Logement (APL) pour votre studio.

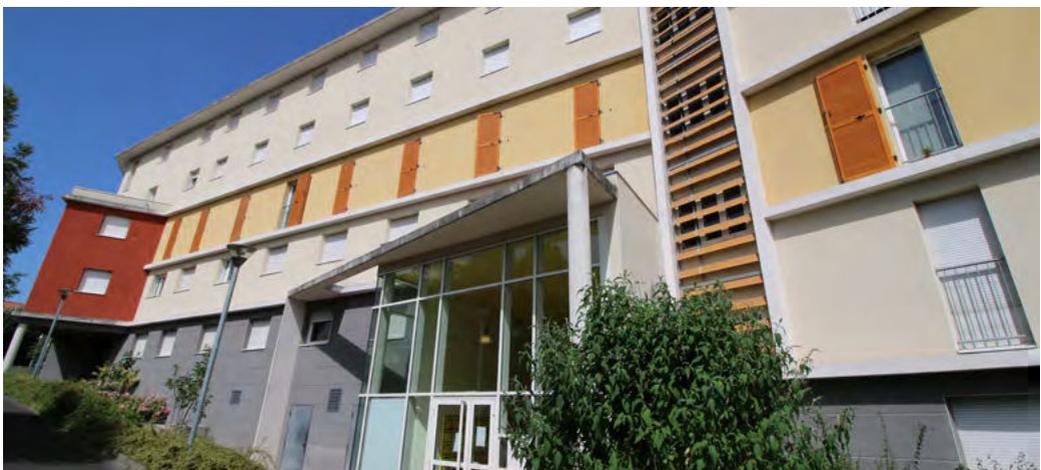
**Attention :** Si vos parents perçoivent des prestations familiales pour vous, vous devez vous renseigner auprès de la CAF. En effet, les prestations familiales sont souvent plus avantageuses que les aides au logement. En aucun cas les deux aides ne peuvent être versées en même temps.

**Démarche :** Vous devez attendre d'être arrivé(e) dans votre logement pour effectuer votre demande d'aides auprès de la CAF. La saisie doit se faire en ligne sur **www.caf.fr** dans un délai d'un mois suivant votre date d'arrivée à l'aide de l'attestation CAF disponible sur votre compte **messervices.etudiant.gouv.fr** - Rubrique « Mon logement actuel » - qui ne sera disponible qu'une fois votre arrivée enregistrée par nos services.

Une fois le dossier traité par la CAF, vous recevrez une notification de leur part vous indiquant le montant de l'aide mensuelle qui vous est accordée.

Cette aide est versée au bailleur et donc à la résidence Philippe Lebon. Vous n'aurez alors qu'à régler le loyer net, c'est-à-dire le loyer déduit de votre montant APL.

**Vous devrez régler la totalité de votre loyer mensuel** tant que nous n'aurons pas reçu le premier versement de la CAF, preuve que votre dossier est traité et complet.



# COURRIER ET COLIS



## COURRIER

Le courrier et les colis de petite taille sont distribués chaque matin par le facteur directement dans votre boîte aux lettres, qui se trouve dans le hall d'entrée de votre bâtiment. Nous vous informons qu'il n'y aura pas de suivi de courrier après votre départ de la résidence. Vous devrez effectuer vous-même les démarches avec les services de la Poste.

Pour éviter tout retard, votre courrier doit être adressé comme suit :

Madame ou Monsieur (nom, prénom)  
Logement + numéro du logement  
Résidence Les Hauts de Lafayette  
133 boulevard Lafayette  
63000 Clermont-Ferrand

## COLIS

Évitez de vous faire livrer des colis qui ne passent pas dans votre boîte aux lettres et ce afin de ne pas avoir un retour à l'expéditeur. Sinon, assurez-vous de pouvoir réceptionner vous-même en direct votre colis auprès du livreur.

Aucun colis ni courrier à votre nom ne sera accepté à l'accueil de la résidence Philippe Lebon.

# CLÉS



En cas de perte ou de casse d'une de vos clés, vous devez impérativement contacter la résidence. Notre service se chargera de refaire un double. En aucun cas, vous ne devez faire un double de clés par vous-même. Toute perte ou dégradation de clé vous sera facturée.

Pour tout problème, renseignement ou suggestion, n'hésitez pas à contacter l'équipe administrative de la résidence Philippe Lebon au 04 73 43 72 72 ou par mail : [residence-centre-ville@crous-clermont.fr](mailto:residence-centre-ville@crous-clermont.fr)



## LAVERIE

Un lave-linge et un sèche-linge sont à votre disposition au rez-de-chaussée de la résidence. Votre clé de logement permet d'accéder à la laverie.

Les machines sont reliées au serveur IZLY. Vous aurez la possibilité de les utiliser sous réserve d'avoir une carte d'étudiant compatible, d'avoir créé un compte IZLY et de l'avoir approvisionné. Pour celles et ceux dont la carte d'étudiant n'est pas compatible, et qui souhaiteraient utiliser la laverie, merci de vous rapprocher du secrétariat de la résidence Philippe LEBON qui vous fera créer une carte spécifique.

La lessive n'est pas fournie.

> **Tarif lavage 10/12 kg** : 4 €

> **Tarif séchage** : 1 € (15 min)

Merci à vous de prendre soin de ce local et de nous signaler tout problème que vous pourriez rencontrer.

## GARAGE À VÉLOS

Vous devez obligatoirement ranger vos cycles dans le local situé au rez-de-chaussée (à gauche de la porte principale du bâtiment). Ce local s'ouvre avec la clé de votre studio. Pour des raisons évidentes de sécurité, vous devez laisser la porte fermée à clé en permanence.

Le Crous ne sera pas tenu responsable des vols/dégradations qui pourraient avoir lieu dans ce local.

## PARKING SOUTERRAIN VOITURES ET MOTOS

Vous pouvez demander une place de parking souterrain. Ce parking fermé est accessible par une télécommande. Si une place vous est accordée, vous devrez obligatoirement respecter le box qui vous est attribué. Le nombre de place est limité.

La location mensuelle s'élève à 30 €.

Un autre parking extérieur est disponible (nombre de places limitées) au tarif de 15 € par mois (se renseigner auprès du secrétariat de la résidence).



## CHAUFFAGE

Les problèmes de chauffage doivent être signalés à la résidence Philippe Lebon au **04 73 43 72 72** ou à [accueil-cle@crous-clermont.fr](mailto:accueil-cle@crous-clermont.fr).

Avant de quitter votre logement en période hivernale, vous devez respecter certaines précautions d'emploi :

Le chauffage ne doit pas être arrêté complètement, le convecteur doit rester sous tension en position HORS GEL, afin que la température ne descende en dessous de 5°C. Ceci permet d'éviter presque toute consommation d'énergie et tout risque de dégât par gel des installations sanitaires.

## RÉPARATIONS

Vous devez signaler les réparations à l'accueil. Nos techniciens assurent toutes les réparations dans votre logement : changement d'ampoules, électricité, plomberie...

Si l'intervention du personnel démontre qu'il s'agit d'une négligence de votre part, l'intervention vous sera facturée.

Vous devez signaler impérativement les fuites d'eau, en particulier celles des WC et du cumulus dès que vous les constatez.

## VMC

Les bouches d'aération ne doivent être, en aucun cas, ni bouchées ni scotchées. Il est interdit de les démonter.

## VOLETS EN BOIS

Pour des raisons de sécurité, veillez à attacher votre volet en bois (ouvert ou fermé) avant de quitter votre logement.

## DÉTECTEUR DE FUMÉE

Un détecteur de fumée est présent dans votre logement. Vous devez veiller à son fonctionnement régulièrement et nous signaler tout dysfonctionnement (notamment l'usure de la pile).



## SERVICE SOCIAL

Des assistantes sociales sont à votre disposition au bâtiment E, 25 rue Etienne Dolet (Résidence du Clos Saint-Jacques). Elles reçoivent uniquement sur rendez-vous.

Vous pouvez les contacter au **04 73 34 44 13**

ou par mail : **service-social@crous-clermont.fr**

## SANTÉ

Une équipe médicale est toujours présente à la médecine préventive 25 rue Etienne Dolet Bâtiment B du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. (Tél : 04 73 34 97 20)

Sur le campus des Cézeaux, l'infirmerie de la faculté de Sciences peut vous recevoir (Tél: 04 73 40 70 22).

## CELLULE ALEX

Dans le but de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, le comité égalité et lutte contre les discriminations de l'Université Clermont Auvergne et du Crous a mis en place Alex, la cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations.

La cellule Alex est le dispositif à saisir si vous avez été victime ou témoin de violences sexistes, sexuelles ou discriminatoires au sein de l'Université Clermont Auvergne et du Crous.

### Contact :

Téléphone : 07 88 91 82 86

Du lundi au vendredi de 09h à 17h

**cellule-vssdiscriminations@uca.fr**

## LIGNE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE

Les Crous proposent une plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite et à distance aux étudiants, avec la société ACCA.

Pas le moral ? Des questions ou angoisses ? Problèmes familiaux ou amoureux ? Sentiment de solitude ?

Des psychologues sont à votre écoute pour comprendre votre situation, vous conseiller et vous orienter vers des solutions concrètes. Ils sont joignables, de manière anonyme, **confidentielle et gratuite, 24h/24 et 7 jours/7 au 0800 73 08 15.**

# RESTAURATION



## RESTAURANTS

- Resto U' Clos Saint-Jacques (Dolet)
- Resto U' Le Cratère (Rotonde, pôle tertiaire)
- Resto U' Le Dunant (faculté de Médecine)
- Resto U' Jaude (IAE Management)
- Resto U' INSPE (Avenue Jean-Jaurès - Chamalières)
- Resto U' Le Manège (Carnot)

Horaires et menus  
sur [crous-clermont.fr](http://crous-clermont.fr)

## CAFÉTÉRIAS ET KIOSQUES

- Kiosque Lebon (dans l'enceinte de la résidence Lebon)
- Kiosque Sabourin (École Architecture)
- Cafétéria La Terrasse (Dolet)
- Kiosque Le Cratère (Rotonde, pôle tertiaire)
- Kiosque Le Dunant (Faculté de Médecine)
- Kiosque Estaing (Odontologie, Rue de Braga)
- Crous & go' Le Manège (Carnot)
- Crous & go' Le Kap (Learning-Center)



Izly c'est la possibilité de payer de nombreux services du Crous (restauration, laverie ...) avec votre carte étudiante ou votre smartphone.

- 1) Réception d'un lien d'activation sur votre mail pour créer votre compte
- 2) Votre compte est créé, rechargez-le (voir les options de recharge sur [izly.fr](http://izly.fr))
- 3) Vous pouvez, dès maintenant, payer avec votre carte étudiante ou votre smartphone (avec l'application Izly)

Des questions ? [assistance-izly@crous-clermont.fr](mailto:assistance-izly@crous-clermont.fr)



# INFORMATIONS PRATIQUES

## ESPACE D'ACCUEIL ETUDIANTS

30 rue Etienne-Dolet, Clermont-Fd

- Informations vie étudiante
- Renouvellement titre de séjour étudiant

[crous-clermont.fr](http://crous-clermont.fr)

## TRANSPORTS À PROXIMITÉ

- Ligne de bus 13